



## Casier judiciaire B2 et B3

-----  
Par clint69

Bonjour, en septembre 2008 j'ai été condamné en correctionnel à 6 ans ferme EN RÉCIDIVE LÉGALE! Je suis sorti en octobre 2011 en liberté conditionnelle qui c'est finit 20 mois après. Tout c'est bien passé.

À présent je voudrais savoir si les peines prononcées sur mon casier judiciaire s'effacent automatiquement et au bout de combien de temps pour le volet B2 et B3? Je n'ai aucune infraction à la loi depuis ma sortie de prison en octobre 2011 et la fin de ma liberté conditionnelle 20 mois après?

D'avance je vous en remercie.

-----  
Par Zénas Nomikos

Bonjour,

voici :  
[url=https://beaubourg-avocats.fr/effacement-casier-judiciaire-b2/]https://beaubourg-avocats.fr/effacement-casier-judiciaire-b2/[/url]

-----  
Par clint69

Merci pour le lien... Mais je ne veux pas engager une demande de non inscription dans mon casier, mais savoir quand mon casier n'y aura plus rien d'inscrit dans mon casier B3 et B2 automatiquement??? Au vu de ma dernière condamnation?

-----  
Par Zénas Nomikos

Rebonjour,

voici :  
[url=https://beaubourg-avocats.fr/effacement-casier-judiciaire-b2/#partie3]https://beaubourg-avocats.fr/effacement-casier-judiciaire-b2/#partie3[/url]

-----  
Par clint69

Mais ça ne répond pas à ma question???? Je parle pas de comment faire une demande mais de quand il s'efface AUTOMATIQUEMENT?????

-----  
Par clint69

Oh merci beaucoup pour cette réponse détaillée... Mais hélas je ne sais toujours pas si pour moi cela est valable?

Car j'ai été condamné à une peine de 6 ans en récidive légale?

Alors je crois pas qu'au bout de 10 ans elle n'est plus inscrite sur le B3 et B2 à cause DE LA RÉCIDIVE LÉGALE???

Je crois d'après ce que j'ai pu lire qu'il faut attendre 20 ans?

Pouvez-vous me renseigner si il s'efface après 10 ans ou 20 ans  
après AVOIR ÉTÉ CONDAMNÉ À UNE PEINE DE 6 ANS EN RÉCIDIVE LÉGALE?

Merci beaucoup pour toutes ses réponses...

-----  
Par ESP

Bonjour

Excusez l'ami cujas,

Effectivement, les délais sont doublés pour une réhabilitations après plusieurs peines pour des faits commis en état de récidive légale, à fortiori si vous avez été condamné à plusieurs peines d'emprisonnement dont le total excède 5 ans. Je ne peux vous dire dans quel cas exact vous vous trouvez, mais si un jour vous souhaitez demander l'effacement anticipé, il faudra le faire via votre avocat.